



Conseillers en exercice : 88

Votants :

- Délibération c01-12-2015 : 76
- Délibération c02-12-2015 à c03bis-12-2015 : 79
- Délibération c03ter-12-2015 : 80
- Délibération c04-12-2015 à c45-12-2015 : 86
- Délibération c66-12-2015 à c71-12-2015 : 86
- Délibération c46-12-2015 à c48-12-2015 : 85
- Délibération c49-12-2015 : 83
- Délibération c50-12-2015 à c51-12-2015 : 82
- Délibération c52-12-2015 à c57-12-2015 : 81
- Délibération c58-12-2015 à c65-12-2015 : 80

Convocation du Conseil d'agglomération :

le 4 décembre 2015

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :

le 15 décembre 2015

## PROCES-VERBAL CONSEIL DU LUNDI 14 DECEMBRE 2015

### Titulaires présents :

MM. Jacques BILLY, Sophia MARC, Serge MORIN jusqu'à la délibération c57-12-2015, Michel PANIER, Jean BOULAIS, Jean-François SALANON, Patrick THOMAS, Adrien PROUST jusqu'à la délibération c48-12-2015, Jean-Luc CLISSON, Alain LECOINTE, Charles-Antoine CHAVIER, Claire RICHECOEUR, Michel SIMON, Thierry DEVAUTOUR, Véronique HENIN-FERRER à partir de la délibération c03Ter-12-2015, Thierry BEAUFILS jusqu'à la délibération c49-12-2015, Stéphanie DELGUTTE à partir de la délibération c02-12-2015, Dany MICHAUD, Alain CHAUFFIER jusqu'à la délibération c51-12-2015, Florent JARRIAULT, Jean-Pierre MIGAULT, Daniel BAUDOUIN à partir de la délibération c02-12-2015, Philippe MAUFFREY, Jérôme BALOGÉ, Jeanine BARBOTIN, Alain BAUDIN, Yamina BOUDAHMANI, Carole BRUNETEAU, Jean-Romée CHARBONNEAU jusqu'à la délibération c48-12-2015, Luc DELAGARDE, Pascal DUFORESTEL, Romain DUPEYROU à partir de la délibération c04-12-2015, Isabelle GODEAU, Christine HYPEAU, Agnès JARRY à partir de la délibération c04-12-2015, Lucien-Jean LAHOUSSE, Elmano MARTINS à partir de la délibération c04-12-2015, Josiane METAYER, Marie-Paule MILLASSEAU, Michel PAILLEY, Eric PERSAIS, Alain PIVETEAU, Sylvette RIMBAUD jusqu'à la délibération c71-12-2015, Nathalie SEGUIN à partir de la délibération c04-12-2015, Florent SIMMONET, Dominique SIX, Marc THEBAULT, Elodie TRUONG, Yvonne VACKER, Claude ROULLEAU, Marie-Christelle BOUCHERY, Jacques MORISSET, Jean-Claude FRADIN, Sylvie DEBOEUF, Michel VEDIE, Bruno JUUGE, Dany BREMAUD, Jean-Martial FREDON, Christian BREMAUD, Elisabeth MAILLARD, René PACAULT jusqu'à la délibération c42-12-2015, Rabah LAICHOURE jusqu'à la délibération c48-12-2015, Jean-Michel BEAUDIC à partir de la délibération c02-12-2015, Gérard GIBAULT, Joël MISBERT jusqu'à la délibération c71-12-2015, Robert GOUSSEAU jusqu'à la délibération c24-12-2015, Didier DAVID, Anne BAUDOUIN, Stéphane PIERRON.

Titulaires absents ayant donné pouvoir : Jacques BROSSARD a donné pouvoir à Claire RICHECOEUR, Gérard LABORDERIE a donné pouvoir à Alain LECOINTE, Christelle CHASSAGNE a donné pouvoir à Jérôme BALOGÉ, Marie-Chantal GARENNE a donné pouvoir à Dominique SIX, Alain GRIPPON a donné pouvoir à Lucien-Jean LAHOUSSE, Dominique JEUFFRAULT a donné pouvoir à Christine HYPEAU, Guillaume JUIN a donné pouvoir à Luc DELAGARDE, Jacqueline LEFEBVRE a donné pouvoir à Marc THEBAULT, Rose-Marie NIETO a donné pouvoir à Jeanine BARBOTIN, Sébastien PARTHENAY a donné pouvoir à Eric PERSAIS, Cécilia SAN MARTIN ZBINDEN a donné pouvoir à Alain BAUDIN, Alain LIAIGRE a donné pouvoir à Rabah LAICHOURE jusqu'à la délibération c48-12-2015, Sophie BROSSARD a donné pouvoir à Jean-Pierre MIGAULT, Céline VALEZE a donné pouvoir à Stéphane PIERRON, Agnès JARRY donne pouvoir à Yvonne VACKER jusqu'à la délibération c03-12-2015, Simon LAPLACE a donné pouvoir à Romain DUPEYROU à partir de la délibération c04-12-2015, Gérard EPOULET a donné pouvoir à Nathalie SEGUIN à partir de la délibération c04-12-2015, Anne-Lydie HOLTZ a donné pouvoir à Elmano MARTINS à partir de la délibération c04-12-2015, Robert GOUSSEAU donne pouvoir à Joël MISBERT à partir de la délibération c25-12-2015 et jusqu'à la délibération c71-12-2015, René PACAULT donne pouvoir à Michel PANIER à partir de la délibération c43-12-2015, Sylvette RIMBAUD donne pouvoir à Marie-Paule MILLASSEAU à partir de la délibération c46-12-2015, Joël MISBERT donne pouvoir à Thierry DEVAUTOUR à partir de la délibération c46-12-2015, Rabah LAICHOURE donne pouvoir à Jean-Martial FREDON à partir de la délibération c49-12-2015, Adrien PROUST donne pouvoir à Jean-Claude FRADIN à partir de la délibération c49-12-2015,

Titulaires absents : Marcel MOINARD, Amaury BREUILLE,

Président de séance : M. Jérôme BALOGÉ.

Secrétaire de séance : Mme Yamina BOUDAHMANI

Le quorum étant constaté, le Président Jérôme BALOGE ouvre la séance, à 17 H 00, à Aiffres, espace Tartalin.

## Procès Verbal de la séance du Conseil d'Agglomération du lundi 26 octobre 2015: Procès Verbal adopté.

C- 1-12-2015

ASSEMBLEES ET AFFAIRES JURIDIQUES - REPRESENTATION DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU NIORTAIS AU SEIN DU PARC NATUREL REGIONAL DU MARAIS POITEVIN (M. LE PRESIDENT)

Le conseil :

- Adhère au Syndicat Mixte du parc naturel régional du Marais Poitevin,
- Confirme les désignations de Monsieur Michel SIMON en tant que délégué titulaire et Madame Dany BREMAUD en tant que déléguée suppléante, représentants de la Communauté d'Agglomération du Niortais au sein du Syndicat Mixte du parc naturel régional du Marais Poitevin,
- Autorise le versement de la contribution de 1 € au Syndicat Mixte du Parc naturel régional du Marais Poitevin.

Adopte :	UNANIMITE	
	POUR	76
	CONTRE	0
	ABSTENTION	0
	NON PARTICIPE	0

C- 2-12-2015

DIRECTION GENERALE DES SERVICES - CONVENTION PORTANT MUTUALISATION DES ACTIVITES DE COMMUNICATION EXTERNE DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU NIORTAIS ET DE LA VILLE DE NIORT (M. LE PRESIDENT)

Le conseil :

- Autorise le Président à signer la convention de création du service commun de mutualisation des activités communication externe et tout document y afférent.

Adopte :	UNANIMITE	
	POUR	67
	CONTRE	12
	ABSTENTION	0
	NON PARTICIPE	0

C- 3-12-2015

FINANCES - MISE EN DEBAT DES OBSERVATIONS DE LA CHAMBRE REGIONALE DES COMPTES AUPRES DE LA SOCIETE ANONYME ECONOMIE MIXTE LOCALE "DEUX-SEVRES AMENAGEMENT" (M. LE PRESIDENT)

Le conseil :

- Prend acte de la communication, par Monsieur le Président, du rapport d'observations définitives rendues par la Chambre régionale des comptes Aquitaine, Poitou-Charentes sur la gestion de la SAEML DEUX-SEVRES AMENAGEMENT des années 2004 et suivantes.

C- 3BIS-12-2015

ASSEMBLEES ET AFFAIRES JURIDIQUES - MISE EN ŒUVRE DE LA PROCEDURE D'URGENCE (M. LE PRESIDENT)

Le conseil :

- Accepte la mise à l'ordre du jour de cette délibération concernant l'affectation des Certificats d'Economie d'Energie Collectivités.

Adopte :	UNANIMITE	
	POUR	78
	CONTRE	0
	ABSTENTION	1
	NON PARTICIPE	0

C- 3TER-12-2015

HABITAT - HABITAT - PROGRAMME HABITER MIEUX - AFFECTATION DES « CERTIFICATS D'ECONOMIE D'ENERGIE (CEE) - COLLECTIVITES » POUR LA PERIODE 2014-2015" (M. LE PRESIDENT)

Le conseil :

- Approuve la désignation du Conseil Départemental des Deux-Sèvres, pour la période 2014-2015, comme collectivité-pilote pour récupérer l'ensemble des « CEE collectivités » en contrepartie de la valorisation d'actions communes menées à ce titre,
- Approuve le Protocole spécifique pour l'affectation des « CEE collectivités » du programme « Habiter Mieux » pour la période 2014-2015,
- Autorise le Président ou le Membre du Bureau Délégué, à signer tous les documents afférents à cette démarche et nécessaires à son bon déroulement.

Adopte :	UNANIMITE	
	POUR	80
	CONTRE	0
	ABSTENTION	0
	NON PARTICIPE	0

C- 4-12-2015

FINANCES - BP 2016 - BUDGET PRINCIPAL (M. THIERRY DEVAUTOUR)

Le conseil :

- Adopte le Budget Primitif 2016 du Budget Principal.

Adopte :	UNANIMITE	
	POUR	71
	CONTRE	12
	ABSTENTION	3
	NON PARTICIPE	0

C- 5-12-2015

ASSAINISSEMENT - BUDGET PRIMITIF DE L'EXERCICE 2016 (M. THIERRY DEVAUTOUR)

Le conseil :

- Adopte le budget primitif 2016 du budget annexe Assainissement.

Adopte :	UNANIMITE	
	POUR	72
	CONTRE	12
	ABSTENTION	2
	NON PARTICIPE	0

C- 6-12-2015

FINANCES - BUDGET PRIMITIF 2016 (M. THIERRY DEVAUTOUR)

Le conseil :

- Adopte le Budget Primitif 2016 de la Régie des Déchets Ménagers.

Adopte :	UNANIMITE	
	POUR	70
	CONTRE	12
	ABSTENTION	4
	NON PARTICIPE	0

C- 7-12-2015

FINANCES - BP 2016 - BUDGET ANNEXE TRANSPORTS URBAINS (M. THIERRY DEVAUTOUR)

Le conseil :

- Adopte le budget primitif 2016 du budget annexe Transports Urbains.

Adopte :	UNANIMITE	
	POUR	71
	CONTRE	13
	ABSTENTION	2
	NON PARTICIPE	0

C- 8-12-2015

FINANCES - BP 2016 - BUDGET ANNEXE IMMOBILIER D'ENTREPRISES (M. THIERRY DEVAUTOUR)

Le conseil :

- Adopte le budget primitif 2016 du budget annexe Immobilier d'Entreprises.

Adopte :	UNANIMITE	
	POUR	71
	CONTRE	12
	ABSTENTION	3
	NON PARTICIPE	0

C- 9-12-2015

FINANCES - BP 2016 - BUDGET ANNEXE ACTIVITES ASSUJETTIES A TVA (M. THIERRY DEVAUTOUR)

Le conseil :

- Adopte le budget primitif 2016 du budget annexe Activités Assujetties à TVA.

Adopte :	UNANIMITE	
	POUR	75
	CONTRE	7
	ABSTENTION	4
	NON PARTICIPE	0

C- 10-12-2015

FINANCES - BP 2016 - REGIE ENERGIES RENOUVELABLES (M. THIERRY DEVAUTOUR)

Le conseil :

- Adopte le budget primitif 2016 du budget Régie Energies Renouvelables.

Adopte :	UNANIMITE	
	POUR	73
	CONTRE	4
	ABSTENTION	9
	NON PARTICIPE	0

C- 11-12-2015

FINANCES - BP 2016 - BUDGET ANNEXE DES ZONES D'ACTIVITES ECONOMIQUES (M. THIERRY DEVAUTOUR)

Le conseil :

- Adopte le budget primitif 2016 du budget annexe des Zones d'Activités Economiques.

Adopte :	UNANIMITE	
	POUR	72
	CONTRE	12
	ABSTENTION	2
	NON PARTICIPE	0

C- 12-12-2015

FINANCES - VOTE D'UNE AUTORISATION DE PROGRAMME / CREDITS DE PAIEMENTS POUR LE PROGRAMME LOCAL D'HABITAT 2016-2021 (M. THIERRY DEVAUTOUR)

Le conseil :

- Crée, à compter de l'exercice 2016, une autorisation de programme et crédits de paiement (AP/CP) pour la gestion du Programme Local de l'Habitat pour un montant de 24 500 000 € sur la période 2016-2021 avec l'échéancier prévisionnel pour information ci-après :

AUTORISATION DE PROGRAMME 2016-2021									
	Montant	Durée	CREDITS DE PAIEMENT PREVISIONNELS 2016-2023						
	AP		BP 2016	2017	2018	2019	2020	2021	Années ultérieures
Parc ancien privé	3 340 000	2016-2021	170 000	170 000	375 000	750 000	750 000	750 000	375 000
Accession à la propriété	1 500 000		70 000	100 000	200 000	200 000	200 000	200 000	530 000
Logement social	18 450 000		900 000	2 100 000	2 500 000	3 000 000	3 200 000	3 500 000	3 250 000
Habitat jeunes	1 000 000		0	500 000	500 000	0	0	0	0
Structures spécifiques	210 000		10 000	0	10 000	0	5 000	185 000	0
	24 500 000		1 150 000	2 870 000	3 585 000	3 950 000	4 155 000	4 635 000	4 155 000

Adopte : UNANIMITE  
 POUR 73  
 CONTRE 0  
 ABSTENTION 13  
 NON PARTICIPE 0

C- 13-12-2015

FINANCES - REMBOURSEMENT DE CHARGES AU BUDGET PRINCIPAL DES BUDGETS ANNEXES, DE LA REGIE DES ENERGIES RENOUVELABLES ET DE LA REGIE DES DECHETS MENAGERS AU TITRE DE L'EXERCICE 2016 (M. THIERRY DEVAUTOUR)

Le conseil :

- Décide le versement, par les budgets annexes ou par les régies à autonomie financière, d'un remboursement de charges, auprès du Budget principal, selon le tableau suivant :

Dépenses		Recettes	
Assainissement	597 647 €	Budget principal	1 756 445 €
Transports urbains	407 897 €		
Régie Déchets Ménagers	724 570 €		
Energies Renouvelables	10 212 €		
Activités assujetties à TVA	16 119 €		

Adopte : UNANIMITE  
 POUR 85  
 CONTRE 0  
 ABSTENTION 1  
 NON PARTICIPE 0

C- 14-12-2015

FINANCES - SUBVENTION D'EQUILIBRE DU BUDGET PRINCIPAL AUX BUDGETS ANNEXES AU TITRE DE L'EXERCICE 2016 (M. THIERRY DEVAUTOUR)

Le conseil :

- Décide le versement, par le budget principal d'une subvention d'équilibre aux budgets annexes selon le tableau suivant :

Dépenses		Recettes	
Budget principal	432 722 €	Activités assuj. à TVA Immobilier d'entreprises	72 983 € 359 739 €

- Précise que les participations financières aux budgets annexes seront réalisées en fin d'exercice au vu des réalisations et besoins constatés de chacun des budgets concernés.

Adopte :           UNANIMITE  
                  POUR                   81  
                  CONTRE                   4  
                  ABSTENTION           1  
                  NON PARTICIPE       0

C- 15-12-2015

FINANCES - GESTION DES EMPRUNTS - RAPPORT 2015 ET DELEGATION AU PRESIDENT POUR 2016 (M. THIERRY DEVAUTOUR)

Le conseil :

- Approuve le rapport sur la gestion 2015 des emprunts de la CAN, constituant l'annexe n° 1 à la présente délibération,
- Autorise le Président à contracter une ligne de trésorerie d'un montant maximum de 5 M€ si le besoin était avéré ;
- Approuve les principes et les modalités exposés ci-après de la délégation au Président en matière de gestion de la dette en 2016 :

Le Président de la Communauté d'Agglomération, au titre de l'année 2016, a délégation pour contracter les produits nécessaires à la couverture du besoin de financement de la collectivité ou à la sécurisation de son encours, conformément aux termes de l'article L.2122-22 du CGCT dans les conditions et limites ci-après définies :

1) Situation de l'endettement au 1er janvier 2016 :

L'encours de la dette tous budgets (principal, assainissement, immobilier d'entreprises, déchets ménagers, zones d'activités économiques) présente au 01/01/2016 les caractéristiques figurant ci-dessous : la dette est ventilée en appliquant l'échelle de cotation de la Charte de Bonne Conduite GISSLER, et en précisant pour chaque élément sa valeur, sa part respective dans le total de l'encours, et le nombre de contrats concernés.

Encours au 1er janvier 2016			
85 contrats			
dont			
80 contrats	1A	72,247 M€	86%
3 contrats	1B	7,608 M€	9%
2 contrats	3E	4,204 M€	5%
TOTAL		84,059 M€	100%

- Emprunts nouveaux envisagés pour l'année 2016 :

Compte tenu du programme d'investissements de la Communauté d'Agglomération du Niortais, le montant d'emprunt inscrit au budget primitif 2016 s'élève à 20,271 M€ répartis entre :

- budget principal : 11,120 M€
- budget assainissement : 6,054 M€
- budget déchets ménagers : 2,089 M€
- budget transport : 0,712 M€
- budget immobilier d'entreprises : 0,296 M€

Valeurs à ajuster, le cas échéant, au budget supplémentaire 2016.

## 2) Stratégie d'endettement :

L'arbitrage des nouveaux emprunts et des avis de tirage se fera sur les seuls index taux fixes ou monétaires en euro (classement Gissler 1A).

Les emprunts existants pourront être réaménagés ou refinancés selon les opportunités de taux :

- il s'agit notamment des emprunts de la classe 3E en vue de les désensibiliser du risque induit par la structure en place, ceci en complément de la démarche déjà entreprise ces dernières années ;
- également, les autres emprunts s'il s'avère possible d'en améliorer le profil d'amortissement ou la charge en intérêts ;
- enfin, il peut être proposé de compacter certains emprunts d'un montant faible pour faciliter leur gestion quotidienne dans le cadre d'une neutralité budgétaire et financière.

Pour ces réaménagements, il pourra être recouru aux contrats de couverture sur des index taux fixes et monétaires en euro, mais également sur des taux fixes à barrières ou à options (classement Gissler 1B ou 1 C).

En vue de couvrir les aléas de taux d'intérêts, il faut rappeler que des provisions budgétaires ont été constituées depuis 2010 qui s'élèvent à 1 000 000 € sur le budget principal et 100 000 € pour le budget assainissement.

## 3) Caractéristiques des contrats d'emprunt 2016 :

La délégation au Président prévoit de recourir exclusivement à des produits de financement qui pourront être :

- des emprunts en euros : taux fixe ou taux variable sans structuration, multi-index
- et/ou des emprunts revolving

Le montant emprunté ne pourra dépasser celui inscrit au budget.

La durée des produits de financement ne pourra excéder 40 années.

Les index de référence des contrats d'emprunts pourront être :

- le T4M (taux désignant le taux moyen mensuel du marché monétaire). Il s'agit de la moyenne arithmétique des EONIA relevés au cours du mois précédent).
- le TAM (taux désignant le taux de rendement d'un placement mensuel renouvelé chaque fin de mois, pendant 12 mois, à intérêts mensuels capitalisés sur la base du T4M).
- l'EONIA (ce taux est obtenu à partir des montants et des taux pratiqués pour l'ensemble des opérations de crédit au jour le jour, communiqués par un échantillon de 57 établissements de crédit européens. Il est calculé chaque jour ouvré par la Banque Centrale Européenne).

- l'EURIBOR (taux désignant le taux moyen offert sur le marché interbancaire de la zone Euro, pour des échéances de 1 à 12 mois)
- le Livret A (livret d'épargne réglementé créé en 1818. Les fonds collectés par le livret A sont centralisés par la Caisse des Dépôts et Consignations » et sont utilisés pour financer des missions d'intérêt général, notamment le logement social).
- le Livret d'épargne populaire (livret d'épargne réglementé créé en 1982. Les fonds collectés par le livret d'épargne populaire sont centralisés par la Caisse des Dépôts et Consignations » et sont utilisés pour financer des missions d'intérêt général).
- le TAG (taux de rendement d'un placement mensuel, renouvelé chaque mois pendant le nombre de mois de la période considérée).

La formule d'indexation des taux d'intérêt variables des emprunts souscrits garantit que le taux d'intérêt exigible est conforme à une au moins des caractéristiques énoncées ci-dessous :

- Le taux d'intérêt se définit, à chaque échéance, soit comme un taux fixe, soit comme la somme d'un indice et d'une marge fixe exprimée en points de pourcentage;
- Le taux d'intérêt ne peut, durant la vie de l'emprunt, devenir supérieur au double de celui le plus bas constaté dans les trois premières années de la vie de l'emprunt.

L'amortissement, modifiable en cours de vie du contrat, pourra être progressif, constant, ligne à ligne, avec différé partiel ; une option de remboursement temporaire infra-annuelle pourra être inscrite dans le contrat.

Des indemnités ou commissions pourront être versées aux contreparties ou aux intermédiaires financiers aussi bien que reçues par la collectivité.

#### 4) Habilitation du Président concernant les produits de financement :

Concernant les produits de financement, le Conseil d'Agglomération autorise le Président :

- à signer une convention partenariale de mobilisation sur une durée de maximum 5 ans avec les établissements bancaires,
- à effectuer toutes les démarches nécessaires pour retenir les meilleures offres,
- à passer les ordres pour effectuer l'opération négociée, voire à la résilier ;
- à signer les contrats répondant aux conditions posées aux alinéas précédents,
- à définir le type d'amortissement,
- à procéder à des tirages échelonnés dans le temps, à des remboursements anticipés et / ou consolidations,
- à demander aux banques la valorisation périodique des contrats (en particulier : taux fixe équivalent, taux variable équivalent, valeur de l'indemnité de résiliation),
- à procéder à des réaménagements de dette ou à des refinancements de dette, en ayant la possibilité :
  - = de passer du taux variable au taux fixe ou du taux fixe au taux variable,
  - = de modifier une ou plusieurs fois l'index relatif au calcul du ou des taux d'intérêt,
  - = d'allonger la durée du prêt,
  - = de modifier la périodicité et le profil de remboursement,
  - = de modifier toute caractéristique du prêt dans l'intérêt de la C.A.N,
- à conclure tout avenant destiné à introduire dans le contrat initial une ou plusieurs des caractéristiques ci-dessus.
- à procéder aux tirages et aux remboursements temporaires des crédits long terme renouvelables.

#### 5) Obligation du Président d'informer le Conseil communautaire :

Le Bureau et le Conseil d'Agglomération seront informés des actions entreprises sur les emprunts :

Le Conseil d'Agglomération sera tenu informé des emprunts et contrats de couverture contractés dans le cadre de la délégation, dans les conditions prévues à l'article L.2122-23 du CGCT :

- après chaque contrat ou avenant conclu, le type d'opération concernée sera présenté lors de la séance du Conseil d'Agglomération le plus proche suivant la prise de décision ;

- un rapport complet détaillera les principales caractéristiques de la dette, le contenu des opérations traitées ainsi que les grandes actions de la gestion de la dette lors de l'adoption du budget primitif ;

Adopte : UNANIMITE  
 POUR 77  
 CONTRE 3  
 ABSTENTION 6  
 NON PARTICIPE 0

C- 16-12-2015

FINANCES - ALLOCATION D'ATTRIBUTION COMMUNAUTAIRE PREVISIONNELLE 2016 - BUDGET PRINCIPAL (M. THIERRY DEVAUTOUR)

Le conseil :

- Adopte les montants prévisionnels des attributions communautaires pour l'année 2016. Ces montants seront ajustés, en cas d'éléments nouveaux évalués par la CLETC et validés par le conseil d'agglomération,
- Procède au versement par douzième des montants d'AC dues, hormis pour les communes percevant un montant inférieur ou égal à 30 000 € dont les versements seront effectués en une seule fois.

Adopte : UNANIMITE  
 POUR 85  
 CONTRE 0  
 ABSTENTION 1  
 NON PARTICIPE 0

C- 17-12-2015

FINANCES - REPRISE DE PROVISION SEMI-BUDGETAIRE POUR RISQUES ET CHARGES DE FONCTIONNEMENT COURANT (M. THIERRY DEVAUTOUR)

Le conseil :

- Décide de la reprise de la provision semi-budgétaire pour le montant total constitué, soit 200 000€.

Adopte : UNANIMITE  
 POUR 86  
 CONTRE 0  
 ABSTENTION 0  
 NON PARTICIPE 0

C- 18-12-2015

FINANCES - SORTIE DE L'ACTIF DES BIENS DE FAIBLE VALEUR DE 2013 AMORTIS AU BUDGET PRINCIPAL, AUX BUDGETS ANNEXES IMMOBILIER D'ENTREPRISES ET ACTIVITES ASSUJETTIES A TVA (M. THIERRY DEVAUTOUR)

Le conseil :

- Autorise la sortie de l'actif des biens de faible valeur de 2013 intégralement amortis en 2014, par opération d'ordre non budgétaire, dont les montants sont récapitulés dans le tableau ci-dessous :

BUDGET	Total amorti au 31 /12/2014
Principal	230 676.66 €
Activités assujetties à TVA	3 488.35 €
Immobilier d'entreprises	132.82 €

- Autorise le Président à signer l'ensemble des documents.

Adopte : UNANIMITE  
 POUR 86  
 CONTRE 0  
 ABSTENTION 0  
 NON PARTICIPE 0

C- 19-12-2015

FINANCES - MISE A JOUR DES CONVENTIONS DE MISE A DISPOSITION D'EQUIPEMENTS ENTRE LES COMMUNES ET LA CAN (M. THIERRY DEVAUTOUR)

Le conseil :

- Approuve les avenants aux conventions de mise à disposition d'équipements, ou leurs avenants de prolongation ;
- Autorise le Président ou le Vice-Président Délégué à les signer.

Adopte : UNANIMITE  
POUR 86  
CONTRE 0  
ABSTENTION 0  
NON PARTICIPE 0

C- 20-12-2015

RDM - REDEVANCE SPECIALE DES DECHETS INDUSTRIELS ET AUTRES PRESTATIONS (M. THIERRY DEVAUTOUR)

Le conseil :

- Adopte les tarifs 2016 dont la date d'entrée en vigueur sera le 1er janvier 2016.

Adopte : UNANIMITE  
POUR 86  
CONTRE 0  
ABSTENTION 0  
NON PARTICIPE 0

C- 21-12-2015

ASSAINISSEMENT - ADOPTION DES TARIFS DES REDEVANCES EAUX USEES ET EAUX PLUVIALES DE LA PARTICIPATION AU FINANCEMENT DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF A COMPTER DU 1ER JANVIER 2016 (M. THIERRY DEVAUTOUR)

Le conseil :

- Adopte les redevances d'assainissement des eaux usées et pluviales ainsi que de la PFAC applicables à compter du 1er janvier 2016.

Adopte : UNANIMITE  
POUR 81  
CONTRE 4  
ABSTENTION 1  
NON PARTICIPE 0

C- 22-12-2015

RESSOURCES HUMAINES - MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS (M. LE PRESIDENT)

Le conseil :

- Adopte les créations de postes figurant dans le tableau des effectifs.

Création :

Service	Emplois/grades	catégorie	Nbre	Observations
Service commun mutualisé Communication externe	Directeur (pour la fonction de Dircom-adjoint)	A	1	
	Attaché	A	6	
	Adjoint administratif 2eme classe	C	1	
	Adjoint technique 2eme classe	C	1	
	Agent de maîtrise	C	1	
	Rédacteur ou rédacteur principal	B	1	
Communication externe	Rédacteur ou principal	B	1	Anticipation d'un emploi sur ce grade suite à un départ en disponibilité et son remplacement. La suppression de l'emploi sur le grade restant non utilisé interviendra après le recrutement

Attractivité, Développement, Cohésion et Coopérations du Territoire	Attaché ou Attaché principal	A	1	Mission Contractualisation Europe – recrutement à prévoir
	Attache ou Attaché principal ou Directeur	A	1	Service Aménagement durable du Territoire – directeur et chef projet Gare Niort Atlantique – recrutement à prévoir
Urbanisme réglementaire	Attaché ou attache principal	A	1	Instructeur encadrant – recrutement à prévoir
Musée	Agent de maîtrise ou rédacteur ou Assistant de conservation principal	C	1	Recrutement du responsable accueil en cours suite à démission
Sports d'eau	Conseiller des APS ou conseiller principal des APS	A	1	Recrutement en cours suite à mutation de la Directrice
	E.T.A.P.S	B	1	Suite départ en retraite
Régie des Déchets Ménagers	AT 2eme classe	C	1	suite suppression convention SICTOM – recrutement en cours
	AT 1ere classe ou principal	C	1	Suite suppression convention SICTOM – recrutement en cours
	technicien principal	B	1	Recrutement en cours dans le cadre d'un départ en retraite
	AT 2 <sup>ème</sup> classe ou 1 <sup>ère</sup> classe ou principal	C	1	Poste pour la collecte (sécurité)
	AT 2 <sup>ème</sup> classe ou 1 <sup>ère</sup> classe ou principal à temps non complet (50%)	C	1	Poste collecte (sécurité)
Assainissement	Ingénieur ou ingénieur principal	A	1	Métrologie – recrutement à prévoir – subvention sur 12 mois prévue représentant plus de 80% de charges
Transports et Déplacements	Technicien	B	1	Recrutement à prévoir – réglementation SD'AP

Adopte :           UNANIMITE  
                  POUR               74  
                  CONTRE            0  
                  ABSTENTION      12  
                  NON PARTICIPE    0

C- 23-12-2015

RESSOURCES HUMAINES - CREATION D'EMPLOIS TEMPORAIRES (M. LE PRESIDENT)

Le conseil :

- Approuve les créations d'emplois temporaires.

## **REGIE DES DECHETS MENAGERS**

La Régie des déchets ménagers a besoin de recruter des agents temporaires pour accroissement temporaire d'activité, formation des agents de la RDM ou accroissement saisonnier d'activité

### **collecte des déchets**

A/ Accroissement saisonnier d'activités

Vacances etc

- 18 emplois rémunérés par référence au grade d'adjoint technique 1<sup>ère</sup> classe maximum.

Vacances noel

- 15 emplois rémunérés par référence au grade d'adjoint technique 1<sup>ère</sup> classe maximum.

B/ Accroissement temporaire d'activités (polyvalence – formation – inaptitude d'agents - reprise de collectes supplémentaires)

- 5 emplois rémunérés par référence au grade d'adjoint technique 1<sup>ère</sup> classe maximum
- 2 emplois rémunérés par référence au grade d'adjoint technique 1<sup>ère</sup> classe maximum en attente des recrutements sur emplois permanents.

### **traitement des déchets**

A/ Accroissement saisonnier d'activités- Déchetteries

Vacances etc

- 6 emplois rémunérés par référence au grade d'adjoint technique 2<sup>ème</sup> classe.

Vacances noel

- 4 emplois rémunérés par référence au grade d'adjoint technique 2<sup>ème</sup> classe

B/ Accroissement temporaire d'activités- Dechetterie

- 2 emplois rémunérés par référence au grade d'adjoint technique 2<sup>ème</sup> classe
- 1 emploi à temps non complet (30h00) rémunéré par référence au grade d'adjoint technique 2<sup>ème</sup> classe pour remplacer l'inaptitude de 2 agents en déchetteries

C/ Accroissement temporaire d'activités- TRAITEMENT

- 3 emplois rémunérés par référence au grade d'adjoint technique 1<sup>ère</sup> classe maximum
- 2 conducteurs d'engins
- 1 chauffeur Poids lourd

D/ Accroissement temporaire d'activités- Secteur administratif

- 1 emploi rémunéré par référence au grade d'adjoint administratif 2<sup>ème</sup> classe

## **ASSAINISSEMENT**

Afin de répondre à un accroissement d'activités (contrôles de bon fonctionnement des installations) :

Il convient de créer :

\* 2 emplois rémunérés sur la base d'un technicien

\* 1 emploi rémunéré sur la base d'un adjoint technique 1<sup>ère</sup> classe maximum

## SERVICES DIVERS

Afin de répondre à un accroissement d'activités :

Il convient de créer :

- \* 1 emploi rémunéré sur la base d'un adjoint administratif de 2<sup>ème</sup> classe

## DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE / NIORT TERMINAL – SMO

Dans le cadre du suivi administratif et comptable du service, il convient de renforcer les effectifs par la poursuite de l'emploi à 50% rémunéré sur la base d'un adjoint administratif de 2<sup>ème</sup> classe.

## SPORTS D'EAU

Afin de préparer la mise en œuvre des ouvertures estivales des Piscines de Magné et Sansais, il convient de renforcer les équipes en place par 2 emplois, pour accroissement temporaire d'activités :

Piscine de Magné :

- \* 1 emploi rémunéré sur la base d'un adjoint administratif de 1<sup>ère</sup> classe maximum
- \* 2 emplois rémunérés par référence au grade d'E.T.A.P.S.

Piscine de Sansais :

- \* 1 emploi rémunéré sur la base d'un adjoint administratif de 1<sup>ère</sup> classe maximum
- \* 4 emplois rémunérés par référence au grade d'E.T.A.P.S.

## ASSEMBLEES ET PATRIMOINE LOGISTIQUE ENERGIES

Afin de répondre à un accroissement d'activité, il convient de renforcer les effectifs par un mi-temps rémunéré sur la base d'un adjoint administratif de 2<sup>ème</sup> classe.

Adopte :	UNANIMITE	
	POUR	86
	CONTRE	0
	ABSTENTION	0
	NON PARTICIPE	0

C-24-12-2015

COHESION SOCIALE INSERTION - CONTRAT DE VILLE - SIGNATURE DU PROTOCOLE DE PREFIGURATION (M. LE PRESIDENT)

Le conseil :

- Autorise le Président ou son représentant à signer le Protocole de préfiguration,
- Autorise le Président ou son représentant à solliciter des subventions auprès des divers partenaires dont l'ANRU, L'ANAH et la Caisse des Dépôts et Consignation,
- Autorise le Président ou son représentant à signer toutes pièces afférentes à ce dossier.

Adopte :	UNANIMITE	
	POUR	85
	CONTRE	1
	ABSTENTION	0
	NON PARTICIPE	0

C-25-12-2015

COHESION SOCIALE INSERTION - EXPERIMENTATION D'UNE CELLULE D'APPUI POUR LE DEVELOPPEMENT ET LE SUIVI DES CLAUSES SOCIALES D'INSERTION (M. ALAIN BAUDIN)

Le conseil :

- Autorise le Président ou le Vice-Président Délégué à valider l'expérimentation relative à la création d'une cellule d'appui pour le développement et le suivi des clauses sociales d'insertion au sein des marchés publics de la CAN, des bailleurs (HSDS, la SA HLM et la SEMIE) ainsi qu'une sensibilisation et une information en direction des communes membres qui seraient intéressées.
- Autorise le Président ou le Vice-Président Délégué à signer la convention de prestation permettant cette expérimentation et tous documents afférents.

Adopte :	UNANIMITE	
	POUR	85
	CONTRE	0
	ABSTENTION	1
	NON PARTICIPE	0

C-26-12-2015

COHESION SOCIALE INSERTION - CONVENTIONS POUR LA MISE A DISPOSITION DU PLAN D'EAU ET DE LA BASE NAUTIQUE DE NORON (M. ALAIN BAUDIN)

Le conseil :

- Approuve les conventions de mise à disposition des installations nautiques de la CAN avec le « Canoë-kayak Club Niortais », le « Club de Voile Niortais », le « Jet Club Tonic 79 », le « Niort Aviron Club », l'« Offshore Team Niortais », le « Ski Nautique Club Niortais », le « Yachting Club Niortais », la « Yole Nautisme & Développement » et le club canin « les Perles Noires du Njord » ;
- Autorise le Président ou le Vice-Président Délégué à les signer.

Adopte :	UNANIMITE	
	POUR	86
	CONTRE	0
	ABSTENTION	0
	NON PARTICIPE	0

C-27-12-2015

CONSERVATOIRE A RAYONNEMENT DEPARTEMENTAL - CONVENTION D'OBJECTIFS ENTRE LA CAN ET L'ASSOCIATION "MUSIQUE EN VIE" VERSEMENT D'UNE SUBVENTION (MME ELISABETH MAILLARD)

Le conseil :

- Approuve la convention d'objectifs,
- Autorise le versement d'une subvention de 11 000 € à l'association « Musique en Vie » pour l'année 2016,
- Autorise le Président ou la Vice-Présidente Déléguée, à signer la convention.

Adopte :	UNANIMITE	
	POUR	86
	CONTRE	0
	ABSTENTION	0
	NON PARTICIPE	0

C-28-12-2015

ETUDE ET CONDUITE D'OPERATION - CHATEAU COUDRAY SALBART A ECHIRE - RESTAURATION DE LA COURTINE EST - MARCHES DE TRAVAUX (MME ELISABETH MAILLARD)

Le conseil :

- Approuve le dossier de consultation des entreprises ;
- Autorise la signature des marchés à l'issue de la consultation.

Adopte :	UNANIMITE	
	POUR	86
	CONTRE	0
	ABSTENTION	0
	NON PARTICIPE	0

C- 29-12-2015

MUSEES - ACCEPTATION DE LA DONATION D'UN PIANO IGNACE PLEYEL AYANT APPARTENU A ERNEST PEROCHON AVEC INSCRIPTION A L'INVENTAIRE (MME ELISABETH MAILLARD)

Le conseil :

- Accepte la donation du piano I. Pleyel ayant appartenu à la famille d'Ernest Pérochon à destination des collections des musées,
- Autorise le Président ou la Vice-Présidente Déléguée à signer tous documents afférents à cette donation,
- Autorise l'inscription de ce piano sur l'inventaire des musées de la Communauté d'Agglomération du Niortais.

Adopte :	UNANIMITE	
	POUR	86
	CONTRE	0
	ABSTENTION	0
	NON PARTICIPE	0

C- 30-12-2015

MUSEES - ACCEPTATION DE LA DONATION D'UNE CARICATURE D'AUGUSTE TOLBECQUE DE J.P. DANTAN / TEXTE D'UN CRITIQUE LITTERAIRE AVEC INSCRIPTION A L'INVENTAIRE (MME ELISABETH MAILLARD)

Le conseil :

- Accepte la donation de cette caricature accompagnée d'un texte d'un critique littéraire anonyme à destination des collections des musées,
- Autorise le Président ou la Vice-Présidente Déléguée à signer tous documents afférents à cette donation,
- Autorise l'inscription de ces documents sur l'inventaire des musées de la Communauté d'Agglomération du Niortais.

Adopte :	UNANIMITE	
	POUR	86
	CONTRE	0
	ABSTENTION	0
	NON PARTICIPE	0

C- 31-12-2015

MUSEES - ACCEPTATION DE LA DONATION D'UNE ESTAMPE DU CHATEAU DE NIORT (CA 1840) AVEC INSCRIPTION A L'INVENTAIRE (MME ELISABETH MAILLARD)

Le conseil :

- Accepte la donation de cette estampe du Château de Niort (ca 1840) à destination des collections des musées,
- Autorise le Président ou la Vice-Présidente Déléguée à signer tous documents afférents à cette donation,
- Autorise l'inscription de cette estampe sur l'inventaire des musées de la Communauté d'Agglomération du Niortais.

Adopte :	UNANIMITE	
	POUR	86
	CONTRE	0
	ABSTENTION	0
	NON PARTICIPE	0

C- 32-12-2015

MUSEES - DONATION JOCELYNE MIMAUULT - BAVOIR, BONNETTES ET CHALE (MME ELISABETH MAILLARD)

Le conseil :

- Accepte le don de l'ensemble textile de Jocelyne MIMAUULT à destination des collections des musées,
- Autorise le Président ou la Vice-Présidente Déléguée à signer tous documents afférents à cette donation,
- Autorise l'inscription de ces objets sur l'inventaire des musées de la Communauté d'Agglomération du Niortais.

Adopte :	UNANIMITE	
	POUR	86
	CONTRE	0
	ABSTENTION	0
	NON PARTICIPE	0

C- 33-12-2015

MUSEES - DONATION PIERRETTE THEVENARD - PIECES DE LITERIE EN INDIENNE, LIRETTES ET TOURNIQUET (MME ELISABETH MAILLARD)

Le conseil :

- Accepte le don d'éléments ethnographiques de Pierrette THEVENARD à destination des collections des musées,
- Autorise le Président ou la Vice-Présidente Déléguée à signer tous documents afférents à cette donation,
- Autorise l'inscription de ces objets sur l'inventaire des musées de la Communauté d'Agglomération du Niortais.

Adopte :	UNANIMITE	
	POUR	86
	CONTRE	0
	ABSTENTION	0
	NON PARTICIPE	0

C- 34-12-2015

MUSEES - PROCES-VERBAL DE LA COLLECTION CHARLOTTE CLERT, ETHNOGRAPHIE REGIONALE (MME ELISABETH MAILLARD)

Le conseil :

- Valide le procès-verbal de récolement de la Collection d'ethnographie régionale « Charlotte Clert ».

Adopte :	UNANIMITE	
	POUR	86
	CONTRE	0
	ABSTENTION	0
	NON PARTICIPE	0

C- 35-12-2015

MUSEES - PROCES-VERBAL DE RECOLEMENT DE LA COLLECTION ANDRE BERNARD, MATERIEL DE GANTERIE (MME ELISABETH MAILLARD)

Le conseil :

- Valide le procès-verbal de récolement de la collection de matériel de ganterie « André Bernard ».

Adopte :	UNANIMITE	
	POUR	86
	CONTRE	0
	ABSTENTION	0
	NON PARTICIPE	0

C- 36-12-2015

MUSEES - PROCES-VERBAL DE RECOLEMENT DE LA COLLECTION CHARTIER, ETHNOGRAPHIE REGIONALE (MME ELISABETH MAILLARD)

Le conseil :

- Valide le procès-verbal de récolement de la Collection d'ethnographie régionale « Chartier ».

Adopte :	UNANIMITE	
	POUR	86
	CONTRE	0
	ABSTENTION	0
	NON PARTICIPE	0

C- 37-12-2015

MUSEES - PROCES-VERBAL DE RECOLEMENT DE LA COLLECTION FRANCIS MILLERAND, TEXTILE ETHNOGRAPHIQUE (MME ELISABETH MAILLARD)

Le conseil :

- Valide le procès-verbal de récolement de la collection de textile ethnographique « Francis Millerand ».

Adopte :	UNANIMITE	
	POUR	86
	CONTRE	0
	ABSTENTION	0
	NON PARTICIPE	0

C-38-12-2015

MUSEES - PROCES-VERBAL DE RECOLEMENT DE LA COLLECTION GIRAUDIN, TEXTILE ETHNOGRAPHIQUE (MME ELISABETH MAILLARD)

Le conseil :

- Valide le procès-verbal de récolement de la collection « Giraudin », textile ethnographique.

Adopte :	UNANIMITE	
	POUR	86
	CONTRE	0
	ABSTENTION	0
	NON PARTICIPE	0

C-39-12-2015

MUSEES - PROCES-VERBAL DE RECOLEMENT DE LA COLLECTION LARDY, ETHNOGRAPHIE REGIONALE (MME ELISABETH MAILLARD)

Le conseil :

- Valide le procès-verbal de récolement de la Collection d'ethnographie régionale « Lardy ».

Adopte :	UNANIMITE	
	POUR	86
	CONTRE	0
	ABSTENTION	0
	NON PARTICIPE	0

C-40-12-2015

MUSEES - PROCES-VERBAL DE RECOLEMENT DE LA COLLECTION PIET-LATAUDRIE, LEGS DE 1914 (MME ELISABETH MAILLARD)

Le conseil :

- Valide le procès-verbal de récolement de la Collection Piet-Lataudrie, legs de 1914, collection de céramique.

Adopte :	UNANIMITE	
	POUR	86
	CONTRE	0
	ABSTENTION	0
	NON PARTICIPE	0

C-41-12-2015

MUSEES - PROCES-VERBAL DE RECOLEMENT DE LA COLLECTION SAUVAGET, ETHNOGRAPHIE REGIONALE (MME ELISABETH MAILLARD)

Le conseil :

- Valide le procès-verbal de récolement de la Collection d'ethnographie régionale « Sauvaget ».

Adopte :	UNANIMITE	
	POUR	86
	CONTRE	0
	ABSTENTION	0
	NON PARTICIPE	0

C-42-12-2015

MUSEES - PROCES-VERBAL DE RECOLEMENT DES COLLECTIONS D'OBJETS SCIENTIFIQUES (MME ELISABETH MAILLARD)

Le conseil :

- Valide le procès-verbal de récolement des collections d'objets scientifiques, hors collection « Ruedi Bébié ».

Adopte :	UNANIMITE	
	POUR	86
	CONTRE	0
	ABSTENTION	0
	NON PARTICIPE	0

C- 43-12-2015

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - AVENANT 1 A LA CONVENTION DE PRESTATIONS DE SERVICES ENTRE LA CAN ET LA COMMUNE DE NIORT POUR L'ENTRETIEN DES ZAE COMMUNAUTAIRES SITUEES SUR NIORT (M. CLAUDE ROULLEAU)

Le conseil :

- Autorise le Vice-Président Délégué à signer l'avenant 1 à la convention de prestation de services conclue avec la commune de Niort.

Adopte :	UNANIMITE	
	POUR	86
	CONTRE	0
	ABSTENTION	0
	NON PARTICIPE	0

C- 44-12-2015

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - CONVENTION DE PARTICIPATION FINANCIERE ENTRE LA VILLE DE NIORT ET LA CAN POUR LA MISE EN OEUVRE DE LA TLPE EN 2013 & 2014 (M. CLAUDE ROULLEAU)

Le conseil :

- Approuve le principe de la prise en charge financière de la prestation de la société Go PUB par la Ville de Niort au prorata du montant de la taxe perçue,
- Accepte le montant de la participation financière de la Ville de Niort qui s'élève à 8 783,15 € TTC pour l'année 2013 et à 27 102,19 € TTC pour l'année 2014 soit 35 885.34 € TTC,
- Approuve le principe de la prise en charge financière par la CAN du montant dû par les autres communes en plus de la part qui lui sera imputée,
- Accepte le montant de la participation financière de la CAN qui s'élève à 108 408.88 € TTC (soit la part CAN de 102 637,11 € + la part autres communes de 5 771,77 € au total) pour l'année 2013 et 2014.

Adopte :	UNANIMITE	
	POUR	86
	CONTRE	0
	ABSTENTION	0
	NON PARTICIPE	0

C- 45-12-2015

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - OUVERTURE DOMINICALE DES ACTIVITES COMMERCIALES SUR LE TERRITOIRE DE LA CAN (M. CLAUDE ROULLEAU)

Le conseil :

- Valide une amplitude d'ouverture des commerces de détail sur les communes de la CAN de 5 à 8 dimanches par an à répartir selon une concertation organisée entre ces dernières.

Adopte :	UNANIMITE	
	POUR	69
	CONTRE	5
	ABSTENTION	12
	NON PARTICIPE	0

C- 46-12-2015

TRANSPORTS ET DEPLACEMENTS- ACQUISITION D'UN AUTOBUS NEUF STANDARD - CENTRALE D'ACHAT DU TRANSPORT PUBLIC (M. ALAIN LECOINTE)

Le conseil :

- Approuve les marchés d'un montant de 253 000 € HT et autorise leur signature

Adopte :	UNANIMITE	
	POUR	85
	CONTRE	0
	ABSTENTION	0
	NON PARTICIPE	0

C- 47-12-2015

TRANSPORTS ET DEPLACEMENTS - CONVENTION DE TRANSFERT DE MAITRISE D'OUVRAGE ENTRE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU NIORTAIS ET LA COMMUNE D'AIFFRES POUR DES TRAVAUX RELATIFS AUX TRANSPORTS URBAINS (M. ALAIN LECOINTE)

Le conseil :

- Approuve le texte de la convention,
- Autorise le Président ou le Membre du Bureau Délégué à signer la convention de maîtrise d'ouvrage déléguée entre la Communauté d'Agglomération du Niortais et la commune d'Aiffres dont le texte est annexé à la présente délibération.

Adopte :	UNANIMITE	
	POUR	85
	CONTRE	0
	ABSTENTION	0
	NON PARTICIPE	0

C- 48-12-2015

TRANSPORTS ET DEPLACEMENTS - CONVENTION DE TRANSFERT DE MAITRISE D'OUVRAGE ENTRE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU NIORTAIS ET LA COMMUNE DE PRISSE-LA-CHARRIERE POUR DES TRAVAUX RELATIFS AUX TRANSPORTS URBAINS (M. ALAIN LECOINTE)

Le conseil :

- Approuve le texte de la convention,
- Autorise le Président ou le Membre du Bureau Délégué à signer la convention de maîtrise d'ouvrage déléguée entre la Communauté d'Agglomération du Niortais et la commune de Prissé-la-Charrière.

Adopte :	UNANIMITE	
	POUR	85
	CONTRE	0
	ABSTENTION	0
	NON PARTICIPE	0

C- 49-12-2015

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE, URBANISME ET CONTRACTUALISATION - PRESCRIPTION DU PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL DEPLACEMENTS (PLUID) ET MODALITES DE CONCERTATION (M. JACQUES BILLY)

Le conseil :

- Délibère et prescrit l'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal tenant lieu de Plan de Déplacements Urbains (PDU) à l'échelle de la CAN (PLUID),
- Arrête les modalités de concertation relatives à cette prescription conformément aux dispositions de l'article L.300-2 du code de l'urbanisme,
- Autorise le Président ou le Vice-Président Délégué à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de cette délibération,
- Autorise le Président ou le Vice-Président Délégué à solliciter les subventions susceptibles d'être accordées dans le cadre de l'élaboration du PLUID,
- Prend acte de la tenue du débat sur la politique locale de l'urbanisme.

Adopte :	UNANIMITE	
	POUR	73
	CONTRE	0
	ABSTENTION	10
	NON PARTICIPE	0

C- 50-12-2015

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE, URBANISME ET CONTRACTUALISATION - DEFINITION DES MODALITES DE COLLABORATION POUR L'ELABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL DEPLACEMENTS (M. JACQUES BILLY)

Le conseil :

- Arrête les modalités de collaboration entre les communes et la CAN dans le cadre de l'élaboration du PLUiD,
- Autorise le Président ou le Vice-Président Délégué à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de cette délibération.

Adopte :	UNANIMITE	
	POUR	82
	CONTRE	0
	ABSTENTION	0
	NON PARTICIPE	0

C- 51-12-2015

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE, URBANISME ET CONTRACTUALISATION - DEFINITION DES MODALITES DE CONCERTATION POUR L'ELABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL (M. JACQUES BILLY)

Le conseil :

- fusionne cette délibération avec la c49-12-2015.

C- 52-12-2015

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE, URBANISME ET CONTRACTUALISATION - COMPETENCES RELATIVES AU DROIT DE PREEMPTION URBAIN, MODALITES DE DELEGATION DU DROIT DE PREEMPTION URBAIN (M. JACQUES BILLY)

Le conseil :

- Institue le Droit de Préemption Urbain (DPU) sur les zones d'aménagement économiques communautaires (ZAE CAN),
- Conserve le DPU existant dans les zones d'habitat et les zones mixtes sur leurs périmètres respectifs, d'après les délibérations et plans disponibles à l'accueil
- Délègue l'exercice du droit de préemption, cité à l'alinéa ci-dessus, dans les zones d'habitat et les zones mixtes aux maires des communes,
- Autorise la délégation au Président de la CAN, pour exercer le droit de préemption urbain, conformément à l'article L.5211-9 alinéa 7 du code général des collectivités territoriales,
- Autorise le Président à subdéléguer par arrêté la compétence d'exercice du droit de préemption urbain,
- Autorise le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de cette délibération.

Adopte :	UNANIMITE	
	POUR	81
	CONTRE	0
	ABSTENTION	0
	NON PARTICIPE	0

C- 53-12-2015

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE, URBANISME ET CONTRACTUALISATION - SCOT "VOLET BIODIVERSITE" - CONVENTION DE PRESTATION DE SERVICES CAN - VILLE DE NIORT (M. JACQUES BILLY)

Le conseil :

- Approuve la convention précisant le contenu de la mission confiée à la Ville de Niort et son financement,
- Autorise le Président ou le Vice-Président Délégué à signer la convention ainsi que tout document afférent.

Adopte :	UNANIMITE	
	POUR	81
	CONTRE	0
	ABSTENTION	0
	NON PARTICIPE	0

C- 54-12-2015

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE, URBANISME ET CONTRACTUALISATION - CONVENTION RELATIVE A LA MISE EN PLACE D'UNE STRATEGIE FONCIERE ET A LA MISE EN APPLICATION DU PPI DE L'ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER (M. JACQUES BILLY)

Le conseil :

- Approuve la convention cadre,
- Autorise le Président ou le Vice-Président Délégué à signer la convention ainsi que tout document afférent.

Adopte :	UNANIMITE	
	POUR	81
	CONTRE	0
	ABSTENTION	0
	NON PARTICIPE	0

C- 55-12-2015

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE, URBANISME ET CONTRACTUALISATION - LANCEMENT / REALISATION D'UNE ENQUETE DEPLACEMENT VILLE MOYENNE (M. JACQUES BILLY)

Le conseil :

- Autorise le Président à engager les démarches nécessaires à la réalisation de l'enquête Déplacements ;
- Autorise le Président, ou son représentant, à solliciter des subventions auprès de tous les partenaires potentiels et notamment : l'Europe, l'Etat, la région Poitou-Charentes, le département des Deux-Sèvres, l'ADEME ;
- Autorise le Président, ou son représentant, à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

Adopte :	UNANIMITE	
	POUR	81
	CONTRE	0
	ABSTENTION	0
	NON PARTICIPE	0

C- 56-12-2015

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE, URBANISME ET CONTRACTUALISATION - PIG LABELLISE "HABITER MIEUX" : ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX PROPRIETAIRES OCCUPANTS ET BAILLEURS PRIVES (M. CHRISTIAN BREMAUD)

Le conseil :

- Valide les engagements financiers de la CAN concernant l'amélioration de 15 logements anciens sur son territoire,
- Autorise, à l'appui des dossiers de l'Anah, le versement des sommes respectives à SOLIHA Aquitaine, Poitou-Charentes et Limousin (Antenne des Deux-Sèvres) pour assurer le paiement aux entreprises concernées sur pièces justificatives (principalement la fiche de calcul au paiement de l'Anah), dès lors qu'une convention de subrogation de paiement entre les bénéficiaires et ce dernier organisme ait été adressée à la CAN,
- Autorise le Président, ou le Membre du Bureau délégué, à signer tous les autres documents relatifs au bon déroulement et à l'instruction de ces dossiers.

	POUR	81
	CONTRE	0
	ABSTENTION	0
	NON PARTICIPE	0

C- 57-12-2015

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE, URBANISME ET CONTRACTUALISATION - PLH 2010-2015 : ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS POUR L'ADAPTATION ET/OU L'ACCESSIBILITE DU PARC LOCATIF PUBLIC EXISTANT (M. CHRISTIAN BREMAUD)

Le conseil :

- Valide cet engagement financier de la CAN concernant l'aide à l'adaptation d'un logement locatif social sur son territoire, (3 874,60 € de travaux HT- 1 500 € de subvention)
- Autorise, dès réception des pièces justificatives prévues par le règlement, le versement de l'aide financière à la SEMIE Niort,
- Autorise le Président, ou le Membre du Bureau Délégué, à signer tous les autres documents relatifs au bon déroulement et à l'instruction de ce dossier.

Adopte :	UNANIMITE	
	POUR	81
	CONTRE	0
	ABSTENTION	0
	NON PARTICIPE	0

C- 58-12-2015

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE, URBANISME ET CONTRACTUALISATION - PLH 2010-2015  
: ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS POUR LA CONSTRUCTION DE LOGEMENTS LOCATIFS  
SOCIAUX (M. CHRISTIAN BREMAUD)

Le conseil :

- Valide le nouvel engagement financier total de la CAN, ainsi que l'enveloppe financière relative à la construction de nouveaux logements locatifs sociaux sur le territoire communautaire, soit 850 500 € pour 57 logements.
- Autorise le Président, ou le Membre du Bureau Délégué, à signer tous les documents relatifs à ces dossiers, notamment les différentes conventions financières avec le bailleur social concerné,
- Autorise, sur justificatifs et par opération, le versement des subventions au bailleur social concerné.

Adopte :	UNANIMITE	
	POUR	80
	CONTRE	0
	ABSTENTION	0
	NON PARTICIPE	0

C- 59-12-2015

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE, URBANISME ET CONTRACTUALISATION - PLH 2010-2015  
: OPAH RU - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS POUR LA REHABILITATION DE LOGEMENTS  
LOCATIFS PRIVES CONVENTIONNES (M. CHRISTIAN BREMAUD)

Le conseil :

- Valide l'engagement financier total de la CAN, d'un montant de 6 000 €, concernant la réhabilitation de 03 logements locatifs privés conventionnés,
- Autorise, à l'appui des dossiers de l'Anah, le versement des subventions respectives aux bénéficiaires sur pièces justificatives (principalement la fiche de calcul au paiement de l'Anah des Deux-Sèvres),
- Autorise le Président, ou le Membre du Bureau Délégué, à signer tous les autres documents relatifs au bon déroulement et à l'instruction de ces dossiers.

Adopte :	UNANIMITE	
	POUR	80
	CONTRE	0
	ABSTENTION	0
	NON PARTICIPE	0

C- 60-12-2015

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE, URBANISME ET CONTRACTUALISATION - PLH 2016-2021  
- DEMARCHE POUR L'ELABORATION DU PLAN PARTENARIAL DE GESTION DE LA DEMANDE DE  
LOGEMENT SOCIAL ET D'INFORMATION DES DEMANDEURS (M. CHRISTIAN BREMAUD)

Le conseil :

- Décide du lancement de l'élaboration du Plan partenarial de gestion de la demande de logement social et d'information des demandeurs,
- Autorise le Président ou le Membre du Bureau Délégué, à mobiliser et associer les personnes morales et/ou les structures concernées (dont les services de l'Etat, les bailleurs sociaux, l'AROSH Poitou-Charentes et l'AFIPADE, le Conseil Départemental, les communes, ...) à cette démarche,
- Autorise le Président ou le Membre du Bureau Délégué, à signer tous les documents afférents à cette démarche et nécessaires à son bon déroulement.

Adopte :	UNANIMITE	
	POUR	80
	CONTRE	0
	ABSTENTION	0
	NON PARTICIPE	0

C- 61-12-2015

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE, URBANISME ET CONTRACTUALISATION - PLH - MISE EN PLACE DES INSTANCES D'ANIMATION ET DE GOUVERNANCE DU PLH (M. CHRISTIAN BREMAUD)

Le conseil :

- Met en place et d'installer l'ensemble des instances d'animation et de gouvernance de la politique de l'habitat communautaire,
- Autorise le Président ou le Membre du Bureau Délégué, à mobiliser et associer les personnes morales et/ou les structures concernées à cette démarche,
- Autorise le Président ou le Membre du Bureau Délégué, à signer tous les documents afférents à cette démarche et nécessaires à son bon déroulement.

Adopte :	UNANIMITE	
	POUR	80
	CONTRE	0
	ABSTENTION	0
	NON PARTICIPE	0

C- 62-12-2015

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE, URBANISME ET CONTRACTUALISATION - PRET A TAUX 0% DE LA CAN : ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS POUR LA BONIFICATION D'UN PRET D'ACCESSION A LA PROPRIETE (M. CHRISTIAN BREMAUD)

Le conseil :

- Valide l'engagement financier global de la CAN, soit 24 000 €, dans le cadre du dispositif du « Prêt à 0 % de la CAN »,
- Autorise, à l'appui de l'offre d'émission de « Prêt à 0 % de la CAN », le versement en une seule fois, du montant respectif au profit de l'établissement bancaire du bénéficiaire sur pièces justificatives, notamment l'acceptation de cette offre de prêt par l'emprunteur,
- Autorise le Président, ou le Membre du Bureau Délégué, à signer tous les autres documents relatifs au bon déroulement et à l'instruction de ces dossiers.

Adopte :	UNANIMITE	
	POUR	80
	CONTRE	0
	ABSTENTION	0
	NON PARTICIPE	0

C- 62BIS-12-2015

FINANCES- BATIMENTS - MODIFICATION TEMPORAIRE DES TARIFS DES AIRES D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE (M. CHRISTIAN BREMAUD)

Le conseil :

- Approuve une réduction temporaire de 50% (soit 1,00 € par jour et par emplacement au lieu de 2,00 €) pendant une période strictement limitée au premier trimestre 2016, soit du 1er janvier au 31 mars 2016,
- Précise que cette disposition est exceptionnelle et que les autres éléments de tarification votés le 1er juin 2015 sont sans changement.

Adopte :	UNANIMITE	
	POUR	80
	CONTRE	0
	ABSTENTION	0
	NON PARTICIPE	0

C- 63-12-2015

REGIE DES DECHETS MENAGERS - AVENANT N° 1 A LA CONVENTION D'ENLEVEMENT ET DE TRAITEMENT DES DECHETS LIES A L'ACTIVITE DE LA SEM DES HALLES (M. PHILIPPE MAUFFREY)

Le conseil :

- Approuve par avenant la prolongation de la convention tripartite et ce jusqu'au 31 décembre 2016,
- Autorise le Président ou le Vice-Président Délégué en charge des déchets à signer l'avenant n° 1 à cette convention.

Adopte :	UNANIMITE	
	POUR	80
	CONTRE	0
	ABSTENTION	0
	NON PARTICIPE	0

C-64-12-2015

REGIE DES DECHETS MENAGERS - MODALITES DE MISE EN PLACE DES COMPOSTEURS INDIVIDUELS A COMPTER DU 1ER JANVIER 2016 (M. PHILIPPE MAUFFREY)

Le conseil :

- Approuve le nouveau dispositif de mise en place des composteurs.

Adopte :	UNANIMITE	
	POUR	80
	CONTRE	0
	ABSTENTION	0
	NON PARTICIPE	0

C-65-12-2015

DEVELOPPEMENT DURABLE - AGENDA 21 - APPEL A PROJETS EN DIRECTION DES COMMUNES DU TERRITOIRE DE LA CAN POUR LA SEMAINE EUROPEENNE DU DEVELOPPEMENT DURABLE 2016 (MME. DANY BREMAUD)

Le conseil :

- Autorise le lancement de l'appel à projets considéré, en direction des 45 communes du territoire dans le cadre de la semaine européenne du Développement Durable 2016,
- Approuve le règlement de l'appel à projets,
- Autorise le Président ou la Vice-Présidente Déléguée à signer, le cas échéant, les documents afférents à sa mise en œuvre,
- Autorise le versement de la somme d'un montant maximum de 500 €, au prorata des dépenses engagées pour chacune des communes sélectionnées dans le cadre de cet appel à projets.

Adopte :	UNANIMITE	
	POUR	80
	CONTRE	0
	ABSTENTION	0
	NON PARTICIPE	0

C-66-12-2015

ASSAINISSEMENT - AVENANT A LA MAITRISE D'OUVRAGE DELEGUEE A LA COMMUNE DE MARIGNY (M. JOËL MISBERT)

Le conseil :

- Approuve l'avenant à la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage entre la CAN et la commune de Marigny pour les travaux d'eaux pluviales route de la Forêt au Grand Mauduit à Marigny,
- Autorise le Président ou le Vice-Président Délégué à signer l'avenant.

Adopte :	UNANIMITE	
	POUR	86
	CONTRE	0
	ABSTENTION	0
	NON PARTICIPE	0

C-67-12-2015

ASSAINISSEMENT - DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE L'AGENCE DE L'EAU LOIRE BRETAGNE POUR LE CONTROLE DES INSTALLATIONS NEUVES D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF EN 2016 (M. JOËL MISBERT)

Le conseil :

- Sollicite auprès de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne les aides financières susceptibles d'être allouées pour le contrôle des installations neuves d'assainissement non collectif au titre de l'année 2016,
- Autorise le Président ou le Vice-Président Délégué à signer les documents relatifs à ce dossier.

Adopte :	UNANIMITE	
	POUR	86
	CONTRE	0
	ABSTENTION	0
	NON PARTICIPE	0

C- 68-12-2015

ASSAINISSEMENT - DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE L'AGENCE DE L'EAU LOIRE-BRETAGNE POUR LE FONCTIONNEMENT DE LA METROLOGIE EN 2016 (M. JOËL MISBERT)

Le conseil :

- Sollicite auprès de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne l'aide financière susceptible d'être allouée pour le suivi de la métrologie au titre de l'année 2016,
- Autorise le Président ou le Vice-Président Délégué à signer les documents relatifs à ce dossier.

Adopte :	UNANIMITE	
	POUR	86
	CONTRE	0
	ABSTENTION	0
	NON PARTICIPE	0

C- 69-12-2015

ASSAINISSEMENT - DECLARATION DE PROJET PREALABLE A LA DECLARATION D'UTILITE PUBLIQUE DU BASSIN DE RETENTION DES EAUX PLUVIALES DE LA RUE ARISTIDE BRIAND A NIORT (M. JOËL MISBERT)

Le conseil :

- Approuve la déclaration de projet relative à la création du bassin de rétention des eaux pluviales de la rue Aristide Briand à Niort
- Autorise la saisine du Préfet, en vue de prendre l'arrêté conjoint de déclaration d'utilité publique du projet et de cessibilité des terrains,
- Autorise la saisine par le Préfet du Juge de l'Expropriation afin de prononcer par ordonnance le transfert de propriété des terrains,
- Autorise la poursuite de la procédure d'indemnisation des propriétaires concernés par le projet.

Adopte :	UNANIMITE	
	POUR	86
	CONTRE	0
	ABSTENTION	0
	NON PARTICIPE	0

C- 70-12-2015

ASSAINISSEMENT - DEGREVEMENTS ACCORDES DANS LE CADRE DU REGLEMENT DE SERVICE (M. JOËL MISBERT)

Le conseil :

- Constate et approuver les dégrèvements accordés aux abonnés du service d'assainissement collectif dans le cadre du règlement de service et annexés à la présente délibération.

Adopte :	UNANIMITE	
	POUR	86
	CONTRE	0
	ABSTENTION	0
	NON PARTICIPE	0

C- 71-12-2015

ASSAINISSEMENT - SUBVENTION EXCEPTIONNELLE D'EQUIPEMENT A LA COMMUNE DE SAINT-REMY - TRAVAUX DE MAÇONNERIE POUR ACCES AU FUTUR POSTE DE REFOULEMENT (M. JOËL MISBERT)

Le conseil :

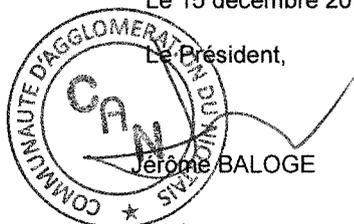
- Approuve le versement d'une subvention exceptionnelle d'équipement à la commune de Saint-Rémy estimée à 3 300 €.

Adopte :	UNANIMITE	
	POUR	85
	CONTRE	0
	ABSTENTION	0
	NON PARTICIPE	1

Mme Elisabeth Maillard

Certifie l'affichage  
du compte rendu des décisions du Conseil d'Agglomération  
Le 15 décembre 2015

Le Président,





**Tableau des marchés entre 1000€ HT et 3999€ HT**

<b>Date de signature du marché par la CAN</b>	<b>Service</b>	<b>Titre</b>	<b>Montant HT</b>
08/08/2015	RH	Bilan de compétences - agent RDM	1000,00
26/08/2015	RH	Commission de réforme -formation d'un agent RH	1323,00
25/09/2015	RH	Formation sur les aspects financiers de la mutualisation	1850,00
28/09/2015	RH	Bilan de compétences - agent finances	1000,00
07/10/2015	RH	Certification Pro Tools 101/110 (logiciel)	1440,00
15/10/2015	ASST	Mise à jour logiciel de télégestion TOPKAPI	3973,00
15/10/2015	ASST	Fourniture mécanique pour divers maintenances	2755,92
16/10/2015	RH	Réseaux, synthèse technique - agent STI	2610,00
15/10/20015	ASST	Dépannage préleveurs : STEP de Saint Symphorien et de Frontenay Rohan Rohan	1229,73



**Décisions concernant des marchés passés au dessus de 4 000 € HT**  
(les marchés sont consultables auprès du service des Assemblées)

Date de dépôt de la décision en Préfecture	Services	Titre	Montant en € HT et/ou Observations
25/09/2015	Aménagement et Développement Economique	Acquisition de mobilier technique pour l'aménagement du stand Niort numérique	4 681,50
29/09/2015	Assainissement	Acquisition d'une poinçonneuse hydraulique Station d'Épuration Niort Goillard	7 200,00
29/09/2015	STI	Acquisition auprès de la société Osiatis France de prestations d'expertise, conseil et développement informatiques dans le cadre d'un accord cadre multi attributaires	de 14 725 € à 30 000 €
		Acquisition auprès de la société Spie Infoservices de prestations d'expertise, conseil et développement informatiques dans le cadre d'un accord cadre multi attributaires	
		Acquisition auprès de la société Chéops Technology de prestations d'expertise, conseil et développement informatiques dans le cadre d'un accord cadre multi attributaires	
02/10/2015	ETCO	Assistance à maîtrise d'ouvrage pour la réalisation d'un programme détaillé de la piscine Pré-Leroy de Niort dans le cadre de sa réhabilitation	35 400,00
09/10/2015	PLE	Assurance dommage ouvrage Piscine Pré-Leroy	4 269,32
		Achat d'un véhicule	13 284,70

	STI	Contrat auprès de la société Login Informatique pour la location du progiciel - billetteries des musées d'Agesci et du Donjon	1 608,72
	STI	Acquisition auprès de la société Amossys de prestations d'audit de sécurité des systèmes d'information de la CAN	74 775,00
16/10/2015	RDM	Fourniture de sacs biodégradables	8 000,00
16/10/2015	RDM	Broyage déchets vert déchèterie de Modéron à Granzay Gript	4 286,50
16/10/2015	PLE	Achat d'un véhicule pour le service Assainissement	11 887,68
20/10/2015	Assainissement	Remplacement automate + écran et mise en télégestion "Topkapi" STEP Beauvoir sur Niort	20 566,00
20/10/2015	Marchés	Marché pour la mission de gestion du recouvrement des sommes liées à la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure sur le territoire de la CAN et d'assistance technique, juridique et fiscale	65 470,00
27/10/2015	RDM	Dépollution des déchèteries de Frontenay Rohan Rohan et Saint-Hilaire-La-Palud	8 000,00
03/11/2015	STI	Contrat avec la société ARS DATA pour la maintenance et l'assistance du logiciel DuoNET utilisé par les écoles d'arts et de musique de la CAN	3 460,00
03/11/2015	STI	Contrat pour la maintenance et l'assistance du logiciel "GESBAC" utilisé par le service RDM de la CAN	4 570,00 (juillet à decembre 2016 puis 4 970,00 (pour 2017 et 2018)
03/11/2015	STI	Contrat pour la maintenance et l'assistance du Progiciel permettant la gestion des dossiers d'application du droit des sols de la CAN	6 121,24



**Décisions liées à toutes les autres délégations du Président**  
 (les pièces annexes sont consultables auprès du service des assemblées)

Date de dépôt de la décision en Préfecture	Services	Titre	Montant et/ou Observations
22/09/2015	Aménagement et Développement Economique	L'ESSentiel - durée de l'hébergement de la SCIC Elan Coopératif Niortais	loyer : 242,72€/mois
09/10/2015		Pépinière d'entreprises - Contrat d'hébergement avec la S.A.S Business Software Consulting	loyer: 220,74 €/mois
16/10/2015	PLE	Bâtiment du siège de la CAN - Réseau de chauffage urbain du Clou-Bouchet - Avenant 1 à la convention d'utilisation pour rectifier des erreurs matérielles de la convention initiale	/
20/10/2015	Musées	Convention relative à la reproduction de monnaies du dépôt monétaire de Courlay	/
		Convention relative à la reproduction d'œuvres avec l'Aseiste	/
27/10/2015		Convention relative à la reproduction d'œuvres pour illustration d'une publication relative à la Renaissance à Niort	/

Date de dépôt de la décision en Trésorerie	Services	Titre	Montant et/ou Observations
--	----------	-------	----------------------------

08/10/2015	Finances	Nomination de deux mandataires suppléants pour la régie de recettes de la piscine de Champommier à Niort	/
10/11/2015	Finances	Modification de la régie de recettes de la médialudothèque Du Guesclin à Niort	/